

UN LIBRARY

MAY 17 1978



NATIONS UNIES

CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE

S/12705  
16 mai 1978

ORIGINAL : FRANCAIS

---

NOTE VERBALE DATEE DU 9 MAI 1978, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL  
PAR LA MISSION PERMANENTE DU GABON AUPRES DE L'ORGANISATION DES  
NATIONS UNIES

La Mission permanente de la République gabonaise auprès des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et, se référant à sa note du 10 novembre 1977, par laquelle il est demandé des renseignements sur les mesures prises par le Gouvernement gabonais en application des dispositions de la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité, a l'honneur d'informer le Secrétaire général que la République gabonaise n'a jamais fourni ni vendu d'armes à l'Afrique du Sud et qu'elle n'entend pas se départir de cette politique à l'avenir.

Tout en soulignant que la République gabonaise se conformera aux obligations que lui impose la résolution 418 (1977) relative à l'embargo obligatoire sur les armes contre l'Afrique du Sud, la Mission permanente de la République gabonaise auprès des Nations Unies serait obligée au Secrétaire général de bien vouloir distribuer le texte de la présente note comme document du Conseil de sécurité.

-----